VERKOR
Société par actions simplifiée au capital de 2.755.908 euros
siège social : 2-4 rue Charles Berthier - 38000 Grenoble
888 047 792 RCS Grenoble

(la « **Société** »)

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

ANNEXE

Benoit Lemaignan

Certified by yousign

Benoit LEMAIGNAN
Président

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice Verkor SAS, *la « Société »*, a accéléré les opérations du Verkor Innovation Center (« VIC »), un bâtiment de plus de 15.000m², comprenant un centre de recherche et développement (« R&D ») ainsi qu'une ligne pilote de production de cellules. Cette ligne pilote a été intégralement mise à la disposition de la production pour Renault avec la production de A, B et C Samples.

La Société a également, au cours de l'exercice, procédé à la création de REKOVR, filiale au capital de 1.000€ détenue à 100% par Verkor SAS et dont la vocation est de porter les activités de recyclages et de tests destructifs des cellules de batteries sur un site attenant à la Gigafactory.

Parallèlement, la Société (via sa filiale Giga Verkor Immo) a poursuivi les travaux de construction de sa future Gigafactory sur un terrain de 70 hectares situé entre les communes de Bourbourg et Craywick (59).

Ceci a été possible grâce à la conclusion de deux opérations de financement : la levée de fonds de « Série C » réalisée à l'été 2023, pour laquelle des tranches de l'augmentation de capital ont été libérées courant 2024 pour un montant de 493 m€ et la souscription de dette pour la filiale GIGA VERKOR IMMO d'un montant de 1,4 milliards d'euros.

Les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur le montant de la prime d'émission, soit 4 617k€ pour l'exercice 2024.

En complément de ces financements, la sécurisation d'une subvention d'un montant de 659 m€ participera à financer le programme VEYMONT dont l'objet est le développement de procédés industriels innovants, en ligne avec les standards de l'industrie 5.0, en laboratoire et ligne pilote à Grenoble ainsi que la mise en place d'une première ligne de production à très grande échelle de cellules de batteries sur le site de Dunkerque. Au titre de cette subvention, 40 446 K€ ont été constatés en résultat exceptionel au titre de l'exercice 2024.

S'agissant des immobilisations, la ligne pilote a atteint le niveau de performance et de production qui justifie le début d'amortissement au 1er juillet 2024. Par conséquence, tous les éléments d'actifs de cette ligne sont amortis à partir du 1er juillet 2024. Les coûts de ramp-up et d'amélioration supportés postérieurement à cette date de mise en service mais antérieurement à la signature de la SAT de l'équipement concerné sont immobilisés et amortis à compter du premier jour du mois suivant leur immobilisation. Les coûts supportés après la Site Acceptance Test sont constatés en charge, sauf s'il est démontré qu'ils répondent au critère comptable pour être immobilisés. Le montant des immobilisations lié à la mise à l'actif de la ligne pilote pour l'année 2024 s'élève à 52 m€.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

S'agissant des subventions d'investissement, comptabilisées conformément aux règles et méthodes comptables définies dans le paragraphe suivant, la liste des subventions impactant l'exercice 2024 se décompose comme suit :

Nom du programme	Nature de la subvention	Taux de subvention	Montant de la subvention totale (en k€)	QP (en k€) reconnu au Résultat Exercice 2024	Montant perçu au 31.12.2024 (k€)
BATMASS	100% subvention	70%	1 201	170	755
BIMS&DROPS	75 % subvention 25 % avance remboursable	45%	3 802	164	951
BATTWIN	100% subvention	100%	388	102	168
GIGABAT	100% subvention	60%	473	151	229
MATICS	60 % subvention 40 % avance remboursable	24%	451	44	
HD SEPACK	70 % subvention 30 % avance remboursable	15%	972	47	
INERRANT	100% subvention	100%	324	13	243
REVITALISE	100% subvention	100%	429	64	239
SCRAPCO2MET	60 % subvention 40 % avance remboursable	43%	451	42	68
Ecole de la Batterie	100% subvention	70%	1 463	194	658
ELECTROMOB	100% subvention	70%	500	22	200
c-décidé	100% subvention	45%	89	0,3	40
VEYMONT	100% subvention	70%	659 375	40 446	165 694
AID 4SME	100% subvention	70%			170
H2020	100% subvention	50%	4 500	159	
Total			**674 417**	**41 620**	**169 413**

S'agissant plus particulièrement de la subvention « Veymont », il convient de rappeler que, par un contrat en date du 4 décembre 2023 (le « Contrat d'Aide »), l'Etat, par l'intermédiaire de Bpifrance, a octroyé une aide financière pour un montant maximum de 569.374.654 € à la Société. Le Contrat d'Aide a été complété par une subvention de 30 m€ octroyée par la Communauté Urbaine de Dunkerque et par une autre subvention d'un montant de 60 m€ octroyée par la Région Hauts de France portant le total de l'aide financière à 659.374.654 €.

Le Programme est conduit conjointement par Verkor SAS et par Giga Verkor Immo « filiale agrée », de sorte que le droit à subvention revenant exclusivement à Verkor est estimé sur la durée du programme à 197.243.742 € contre 462.130.913 € revenant à Giga Verkor Immo. Le montant encaissé est considéré comme une avance et donc une dette jusqu'à horizon 2026.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Le contrat d'aide « Veymont » prévoit une étape intermédiaire appelée Etape Clé 1 (« EC1 ») qui couvre les dépenses éligibles du 30 janvier 2022 au 30 juin 2024. Les dépenses présentées doivent répondre à la définition de dépenses réelles et acquittées au 30 juin 2024. Un Etat Récapitulatif des Dépenses Acquittées d'un montant de 106.8 m€ a été soumis en septembre 2024 à Bpifrance. Le montant afférent tirage de la subvention, soit 57 m€ a été encaissé postérieurement à la clôture en avril 2025.

Le Contrat d'Aide relatif à la subvention « Veymont » prévoit un mécanisme de restitution de l'excédent de l'aide à l'Etat à compter du 30 juin 2027 et jusqu'au 31 décembre 2031 dans le cas où la valeur actuelle nette des flux de trésorerie nets générés par le programme objet de l'aide serait supérieur à la valeur actuelle nette de la subvention nette d'impôts reçue par la Société.

Afin de calculer le montant de la restitution, cet excédent, s'il est positif, est multiplié par un ratio de répartition, égal à la valeur la plus basse entre :

- le taux de 60,00% ; et

- le rapport entre le versement réel net de l'aide totale depuis la date de prise en compte des dépenses du 30 janvier 2022 jusqu'à l'année considérée et les dépenses éligibles réelles totales du programme contrôlé depuis la date de prise en compte des dépenses jusqu'à l'année considérée.

Ainsi au 31 décembre 2024, il n'a été constaté aucun risque de reversement quant à cette clause contractuelle.

La Société a conclu avec sa filiale Giga Verkor Immo plusieurs conventions significatives :

- une « convention de mise à disposition d'une aide » visant à la répartition de la subvention dont il est fait référence au paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice »
- une convention d'intégration fiscale avec effet au 1er janvier 2024 au titre de laquelle la Société, en sa qualité de tête de groupe, sera redevable de l'impôt dû au titre du groupe fiscal constitué des deux sociétés.

Evénements postérieurs à la clôture

Convention de successeurs :

La Société a conclu avec sa filiale Giga Verkor Immo une convention de successeur avec effet au 1er janvier 2025. Au titre de cette Convention, 260 salariés de la Société sont transférés au 1er janvier 2025 à Giga Verkor Immo. Ce transfert réalisé aux conditions de l'article L.1224-1 du code du travail, cela implique qu'ils conservent leur ancienneté et les avantages. La provision pour droits à congés payés au 31 décembre 2024, soit 551 k€ est refacturée par Giga Verkor Immo à la Société en 2025.

L'opération porte également sur la cession d'éléments d'actifs (PC, téléphones, logiciels) qui sont listées dans la Convention. Le montant de l'actif net transféré est de 138,883.55 €, soumis à droits d'enregistrements.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Rachat d'actions :

Au cours du mois de mars 2025, la Société a procédé à une opération de rachat d'actions des bénéficiaires d'instruments d'actionnariat salarié sur le fondement de l'article L225-208 du code de commerce. Le montant du rachat s'élève à 5.7m€.. Les 13 134 actions rachetées (soit 0.48% du capital) ont vocation à être conservées par la Société jusqu'à réattribution aux salariés, ou être annulées si cela n'a pas été fait dans les 12 mois.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Principe de continuité

Les comptes clos au 31 décembre 2024 ont été arrêtés dans le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe est appropriée au regard des prévisions de trésorerie pour les 12 prochains mois notamment grâce à l'obtention et l'encaissement de subventions. Le management de la société est confiant quant à l'obtention de ces financements. .

Immobilisations incorporelles

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimitée tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénales.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,

- soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,

- soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- frais d'établissement : 3 ans
- logiciel : 3 ans
- R&D immobilisée : 5 ans

Frais de R&D

De part la nature de l'activité de la société et compte tenu de son caractère innovant, une partie significative des charges de la société correspond à la définition des frais de développement énoncée ci-dessous.

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan si et seulement si toutes les conditions définies ci-après sont remplies :

- le produit ou processus est clairement défini et les coûts qui sont liés sont mesurés de façon fiable et identifiés séparément,

- la faisabilité technique du produit est démontrée,

- le produit ou processus a de sérieuses chances d'être commercialisé ou utilisé en interne,

- les actifs seront générateurs d'avantages économiques futurs,

- les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 5 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 5 ans
- Bâtiments, gros œuvres : 25 ans
- Bâtiments, IGT (chauffage, climatisation, ascenseur, électricité, câblage, transmission-communication, plomberie) : 15 ans
- Bâtiments, agencement : 7 ans
- R&D machines, équipements : 5 ans
- Machines et équipements : de 5 à 10 ans
- Outillages : 5 ans
- Installations, agencements divers : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 5 ans

Immobilisations en cours

S'agissant plus particulièrement des immobilisations en cours, au 31 décembre 2024, le montant s'élève à 40.2 m€, pour l'essentiel composé de machines, équipements industriels du VIC et des frais de R&D et se répartissant comme suit :

- 9.8 m€ d'immobilisations incorporelles
- 30.4 m€ d'immobilisations corporelles.

S'agissant des frais de développement, et conformément aux règles et méthodes comptables, pour l'exercice 2024, un montant de 19.4 m€ a été constaté en immobilisations en cours.

Les frais de développement sont composés des frais de R&D de la Cellule *(Pouch)*, des frais liés à la mise en service de la ligne pilote, des frais liés aux investissements nécessaires à l'adaptation du bâtiment et des outils de production à l'activité.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Pour l'exercice 2024, un montant de 6.8 m€ concernant les frais liés à la mise en service de la ligne pilote, sont mis à l'actif en même temps que cette dernière, soit au 1er juillet 2024.

Immobilisations financières

Les titres de participation, sont évalués au prix pour lequel ils sont acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Une réévaluation est effectuée chaque année. Lorsque la valeur d'utilité des titres est significativement et durablement inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de critères objectifs, d'éléments prévisionnels ou de tout autre élément représentatif de la valeur réelle des titres détenus.

L'évaluation des titres de participation est réalisée annuellement, et dans le cas où le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une dépréciation est constituée pour la différence.

En cas de dépréciation, les titres sont dépréciés en priorité puis les créances.

Les créances rattachées à des participations et les autres immobilisations financières sont appréciées à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations éventuelles.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Stocks

Les stocks de matières ou de pièces détachées, sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré : cette méthode calcule un coût moyen pondéré des articles en stock après chaque entrée. Le coût moyen est obtenu en divisant le coût total des articles en stock par le nombre total d'articles.

Les stocks de produits finis sont, quant à eux, valorisés selon la méthode du coût standard.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Une dépréciation ramène la valeur des stocks de produits finis à sa valeur nette de réalisation (prix de vente). Au 31.12.2024, le montant de la provision sur stocks de produits finis s'élèvent à 4.5 m€.

Valorisation des créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties et comptabilisées en Euros au cours du jour de la devise. A la clôture de chaque exercice, ces créances et dettes sont convertis en Euros selon le cours de clôture de la devise.

Les écarts défavorables constatés (diminution de la valeur des créances clients ou augmentation de la valeur des dettes fournisseurs) donnent lieu à la comptabilisation de provisions pour risques et charges.

Valeurs mobilières de placement

A la date d'arrêté des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à leur valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins-values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans faire de provision.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes. La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux…) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

fiable.

Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité,…).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation : 3.34 %

Taux de croissance des salaires : 3% constant pour les cadres - 3% constant pour les non cadres

Taux de charges sociales : 44%

Age de départ à la retraite : 63 ans pour les non cadres et 65 ans pour les cadres

Hypothèses de turn over :

Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	
Moins de 30 ans	85%
30 à 40 ans	90%
40 à 50 ans	97%
50 à 60 ans	100%
Plus de 60 ans	100%

Emprunts et dettes financières

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants. Les frais d'émission des emprunts sont étalés sur la durée de l'emprunt.

La société bénéficie également d'un emprunt de Bpifrance d'un montant de 1 m€ depuis 2021.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service. Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances.

Le chiffre d'affaires relatif au projet de développement de cellules est reconnu au fur et à mesure de l'avancement du projet soit (i) linérairement pour la quote part relative à la gestion du projet, et (ii) à l'avancement sur la base des coûts engagés par rapport au budget total prévu pour les lots de développement technique du projet.

Subventions d'investissement

La société VERKOR a bénéficié de subventions d'équipement qui ont été imputées, conformément à la position EC 2023-27 du 4 juillet 2024 de la CNCC, en résultat exceptionnel au prorata des charges éligibles constatées au cours de l'exercice et sans attendre la survenance éventuelle de la condition résolutoire.

De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat exceptionnel au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Les subventions prévoient des mécanismes de reversement tenant compte de conditions ultérieures dont la probabilité de survenance n'est pas démontrée. Ainsi la société VERKOR n'a pas constitué de provision au titre d'un éventuel reversement, les critères comptables de constitution d'une telle provision n'étant pas réunis.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Intégration fiscale

La société VERKOR a conclu, le 05 avril 2024, une convention d'intégration fiscale avec la société GIGA VERKOR IMMO (la “Convention”).

La société mère a opté avec effet au 1er janvier 2024 pour le régime d'intégration fiscale tel que définit aux articles 223 et suivants du Code Général des Impôts.

La Convention a pour objet principal de définir l'assiette pour la contribution à l'impôt du groupe, en prenant en compte les caractéristiques liées au financement de projet (le « Financement ») mis en place au bénéfice de Giga Verkor Immo en qualité de « Filiale » et tel que régi par la documentation de financement (cette documentation comprenant notamment (i) le Common Terms Agreement relating to the financing of the Dunkerque Battery Gigafactory Project (le « CTA », tel que défini à l'article 1 de la Convention), (ii) l'Intercreditor Agreement (tel que défini à l'article 1 de la Convention), (iii) l'Equity Support Agreement (tel que défini à l'article 1 de la Convention) (ensemble la « Documentation de Financement »).

Pour le besoin du service du Financement, les résultats de la Filiale utilisés comme assiette pour le calcul de cette contribution n'ont pas pris en compte l'ensemble des règles fiscales qui seraient applicables à la Filiale, si la Filiale n'avait pas été membre du Groupe Fiscal Verkor (les règles fiscales qui seraient applicables à la Filiale si celle-ci n'avait pas été membre du Groupe Fiscal Verkor étant les « Règles de Base »).

Ces divergences avec les Règles de Base sont les « Spécificités » auxquelles il est fait référence à l'Article 2.2 de la Convention et ont pour objectif d'améliorer les cash flow disponibles pour le service du Financement. Par ailleurs, la prise en compte de ces Spécificités dans le modèle financier préparé par la Société et la Filiale (le « Modèle Financier ») a permis un dimensionnement plus grand du Financement que celui qui aurait été permis en application des Règles de Base. Par la Convention, les parties prennent acte du fait que les Spécificités sont bien prises en considération pendant la durée du Financement pour la détermination de la contribution due par la Filiale à l'impôt du groupe, afin que les cash flows de la Filiale prennent ainsi en compte une contribution déterminée selon ces Spécificités (et donc conformément aux principes prévus dans le Modèle Financier) et non selon les Règles de Base (étant précisé qu'une

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

contribution déterminée selon les Règles de Bases augmenterait la contribution due par la Filiale à la Société et réduirait les cash flow disponibles pour le service du Financement). Les mêmes considérations s'appliqueront, le cas échéant, à l'occasion de la détermination de l'indemnisation devant être payée par la Société à la Filiale en cas de sortie de la Filiale ou de cessation du Groupe Fiscal Verkor.

A cet égard, il est rappelé que la Filiale a pris l'engagement auprès des prêteurs dans le cadre de l'article 19.6.8 du CTA (i) de rester membre du Groupe Fiscal Verkor et (ii) de ne pas modifier la Convention. Au titre de la Convention, la Société et la Filiale s'engagent à respecter ces obligations.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt recherche (CIR) correspond à l'exercice doit être porté au crédit du compte 699400.

Au titre de l'exercice 2024, aucun Crédit d'Impôt Recherche n'a été demandé.

Suivi des déficits

Au 31 décembre 2024, les déficits fiscaux propres à la Société s'élèvent à 28 838 642 € après imputationde 6 115 534 € sur l'exercice 2024.

Au titre du groupe fiscal constitué par la Société (tête de groupe) et sa filiale Giga Verkor Immo, les déficits s'élèvent à 18.374 m€ au 31 décembre 2024.

Instruments dilutifs en circulation

Les instruments potentiellement dilutifs au 31 décembre 2024 au sein de VERKOR sont :

- 58 684 BSPCE attribués par le Directoire (37 280 en février 2021 et 21 404 en avril 2021). Toutefois, suite aux départs de certains salariés, 11.734 BSCPE ont été annulés, ce qui porte le nombre de BSPCE encore en circulation à 46.950,

- 18 240 Stock-options attribués par le directoire (9 700 en mai 2022 et 7 440 en octobre 2022),

- 122 573 actions gratuites attribuées par le directoire (8 333 en 2022, 114 240 en 2024)

Toutefois, suite aux départs de certains salariés, 5 421 actions gratuites ont été annulées, ce qui porte le nombre d'actions gratuites en circulation à 117 152,

- 18.000 BSA Warrant 2 de Renault

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les Actions Gratuites seront livrées aux Bénéficiaires à l'issue de la Période d'Acquisition Légale (5 ans).

La Date d'Acquisition est fixée au 30 décembre 2027 :

- Bénéficiaires des actions gratuites attribuées :

- salariés de la Société ou d'une Société du Groupe

- mandataires sociaux de la Société ou d'une Société du Groupe

- Conditions d'acquisition

Les Actions Gratuites ne pourront être livrées qu'aux Bénéficiaires ayant exercé de manière continue et sans interruption une activité de salarié ou de mandataire social au sein de la Société ou d'une Société du Groupe durant toute la Période d'Acquisition Légale.

Si un Bénéficiaire cesse d'être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une Société du Groupe, ou si l'employeur d'un Bénéficiaire perd sa qualité de Société du Groupe avant la Date d'Acquisition, la condition de présence sera alors réputée non satisfaite et les Actions Gratuites Non Acquises ne seront pas transférées au Bénéficiaire concerné.

Compte tenu de leur caractère confidentiel, certaines informations relatives au plan, comme le prix d'exercice des instruments, ne sont pas présentées.

Il convient de préciser que la contribution patronale sur les attributions d'actions gratuites sera due par la Société au moment de l'acquisition définitive des actions par les salariés. Cette contribution est calculée sur la valeur réelle des actions à la date de leur acquisition. Les charges liées à la contribution patronale sont comptabilisées en autre provision pour risques et charges et feront l'objet d'un étalement sur la Période d'Acquisition Légale (5 ans). Cette provision s'élève, pour l'exercice, à 1 m€.

Mécanisme relutif lié au actions de préférence temporaires ADP
Le capital de la Société est composé de 1.818.993 Actions de Préférence Temporaires (« ADP »), réparties en 1.607.680 ADP C1 et 211.313 ADP C2. Ces actions de préférence sont dites temporaires car, à la réalisation d'un Evènement de Conversion (qui se réalisera à la première des deux dates suivantes : (a) le 30 juin 2026 et (b) la date à laquelle la première clôture du tour de financement de série D aura été réalisée), les actions précitées seront converties en actions ordinaires (à l'instar des autres actions composants le capital social de la Société).

Or, la conversion de ces actions de préférence en actions ordinaires suivra une formule de calcul prenant en compte un ratio en pourcents entre (i) la valorisation post-investissement ajustée de la série C et (ii) la valorisation post-investissement de référence de la série C. L'intégration de ce ratio, dont le calcul ne pourra être fait qu'à la réalisation d'un Evènement de Conversion, pourra mener à ce que le ratio de conversion des ADP en actions ordinaires ne correspond pas à du un pour un.

Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

Flux concernant les entreprises liées

Compte de Résultat Verkor SAS - Flux Intercompanie	
708*	10,187
761*	18,412
775*	1,137
6611*	-1,101
Total Flux Compte de Resultat	**28,635**

Bilan Verkor SAS - Flux Intercompanie	
411*	10,998
455 Subvention	-49,915
455 Management Fees	36,552
267*	654,415
Total Flux Bilanciel	**652,051**

Notes sur les Comptes Annuels

Etat exprimé en **euros**

Produits et charges financiers

Le résultat financier s'élève au 31.12.2024 à 28 980 5874 € et se décompose comme suit :

Charges Financières		Produits Financiers	
Intérêts Emprunts	- €	Revenus CAT et Comptes Bancaires	7 693 425,00 €
Charges Intérêts	118 147,00 €	Autres produits financiers	4 007 433,00 €
Charges Intérêts Filiales	1 100 961,00 €	Produits Intérêts	18 412 005,00 €
Perte de change	80 031,00 €	Gain de change	166 863,00 €
	1 299 139,00 €		**30 279 726,00 €**

SAS VERKOR

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	4 253					4 253
Autres	14 742 015		793 284	3 462 744	350 711	11 721 845
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**14 746 268**		**793 284**	**3 462 744**	**350 711**	**11 726 098**
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre	34 499 094		6 717 963		3 934 043	37 283 014
sur sol d'autrui						
instal. agenct aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	8 989 721		21 153 975	(34 224 353)		64 368 049
Instal., agencement, aménagement divers	52 579					52 579
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	1 105 669		214 571	(117 938)		1 438 179
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	51 879 700		10 226 643	30 879 547	786 231	30 440 565
Avances et acomptes	978 694		2 412 154		978 694	2 412 154
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**97 505 458**		**40 725 306**	**(3 462 744)**	**5 698 968**	**135 994 540**
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	60 196 144		654 416 389			714 612 533
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	878 820		40 053		46 292	872 580
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**61 074 964**		**654 456 442**		**46 292**	**715 485 113**
TOTAL	**173 326 690**		**695 975 033**		**6 095 971**	**863 205 751**

SAS VERKOR

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	4 253			4 253
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	261 116	633 182		894 298
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**265 369**	**633 182**		**898 551**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	1 193 130	2 688 405		3 881 534
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 432 535	7 546 149		8 978 683
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	411 560	419 363		830 923
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**3 037 224**	**10 653 916**		**13 691 140**
	TOTAL	**3 302 593**	**11 287 098**		**14 589 691**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

SAS VERKOR

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	654 415 389		654 415 389
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	872 580		872 580
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	11 979 890	11 979 890	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	21 283	21 283	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 274 431	8 274 431	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	139 728 914	139 728 914	
	Groupe et associés (2)	42 213 417	42 213 417	
	Débiteurs divers	734 903	734 903	
	Charges constatées d'avances	857 224	857 224	
	TOTAL DES CREANCES	**859 098 032**	**203 810 063**	**655 287 969**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	74 503	74 503		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 008 900	208 900	800 000	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	361 938		361 938	
	Fournisseurs et comptes rattachés	11 270 229	11 270 229		
	Personnel et comptes rattachés	3 615 936	3 615 936		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 593 512	3 593 512		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 483 336	4 483 336		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	168 722 800	3 028 800	165 694 000	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	49 915 370	49 915 370		
	Autres dettes	3 047 960	3 047 960		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	4 134 451	4 134 451		
	TOTAL DES DETTES	**250 228 934**	**83 372 996**	**166 855 938**	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)

SAS VERKOR

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	1 724 033,00	1,0000	1 724 033,00
	Emises pendant l'exercice	1 020 848,00	1,0000	1 020 848,00
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**2 744 881,00**	**1,0000**	**2 744 880,99**

Répartition du capital :

- 322.500 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 euro chacune ;
- 165.247 actions ordinaires labellisées Actions A, d'une valeur nominale de 1 euro chacune ;
- 377.194 actions ordinaires labellisées Actions B, d'une valeur nominale de 1 euro chacune;
- 1 589 680 actions de préférence de catégorie C-1, d'une valeur nominale de 1 euro chacune;
- 211 313 actions de préférence de catégorie C-2, d'une valeur nominale de 1 euro chacune
- 78.947 actions ordinaires labellisées Actions C-2Bis, d'une valeur nominale de 1 euro chacune;

.

SAS VERKOR

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	24 370	75 827		100 196
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	146 880	1 065 054		1 211 934
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**171 250**	**1 140 880**		**1 312 130**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	256 493	4 324 510		4 581 003
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**256 493**	**4 324 510**		**4 581 003**
	TOTAL GENERAL	**427 743**	**5 465 391**		**5 893 133**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		4 400 337		
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Provision AGA passée en charges de personnel pour 1M€

SAS VERKOR

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		**141 425 258**
Autres créances clients		**183 069**
Clients - factures à établir	*183 069*	
Autres créances		**141 242 190**
Etat - sub à recev	*1 025 752*	
Etat subv a recevoir	*138 625 022*	
Etat - autres charges à payer	*2 776*	
Etat - produits à recevoir	*75 365*	
Associés - intérêts courus	*111 304*	
Charges à payer	*1 000*	
Bpop1-interets courus à recevoir	*1 400 971*	

SAS VERKOR

Charges à payer

Etat exprimé en **euros** | **31/12/2024**

Total des Charges à payer		**7 559 209**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**83 403**
Int.courus s/emp.aup.etablt.cr	*8 900*	
Bpop1-interets courus à payer	*74 503*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**2 610 383**
Entrée marchandises - facture/achats (correction)	*1 846 420*	
Entrée de marchandises - facture/achats	*763 963*	
Dettes fiscales et sociales		**4 865 423**
Prov. - cp	*2 613 674*	
Prov. - repos	*482 509*	
Personnel - autres charges à p	*487 000*	
Prov. - cs cp	*1 019 665*	
Prov. - cs repos	*195 112*	
Charges sociales - charges à p	*17 107*	
Ijss	*10 770*	
Taxe apprentissage	*31 656*	
Formation continue	*7 931*	

SAS VERKOR

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	31/12/2024	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		857 224	4 134 451
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		**857 224**	**4 134 451**

SAS VERKOR

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties		18 000 000	800 000
		18 000 000	**800 000**
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Cf. état Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimilés		706 316	
		706 316	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		**18 706 316**	**800 000**
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

SAS VERKOR

Détail - Engagements en pensions, retraite et assimilés

Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimilés	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Dette Actuarielle	706 316	
Totalisation	**706 316**	

SAS VERKOR

Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
NANTISSEMENT CAT SG	8 000 000	
GARANTIE FONDS NATIONAL DE GARANTIE 80%		800 000
ACTE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE SG	10 000 000	
Totalisation	**18 000 000**	**800 000**

SAS VERKOR

Variations des Capitaux Propres

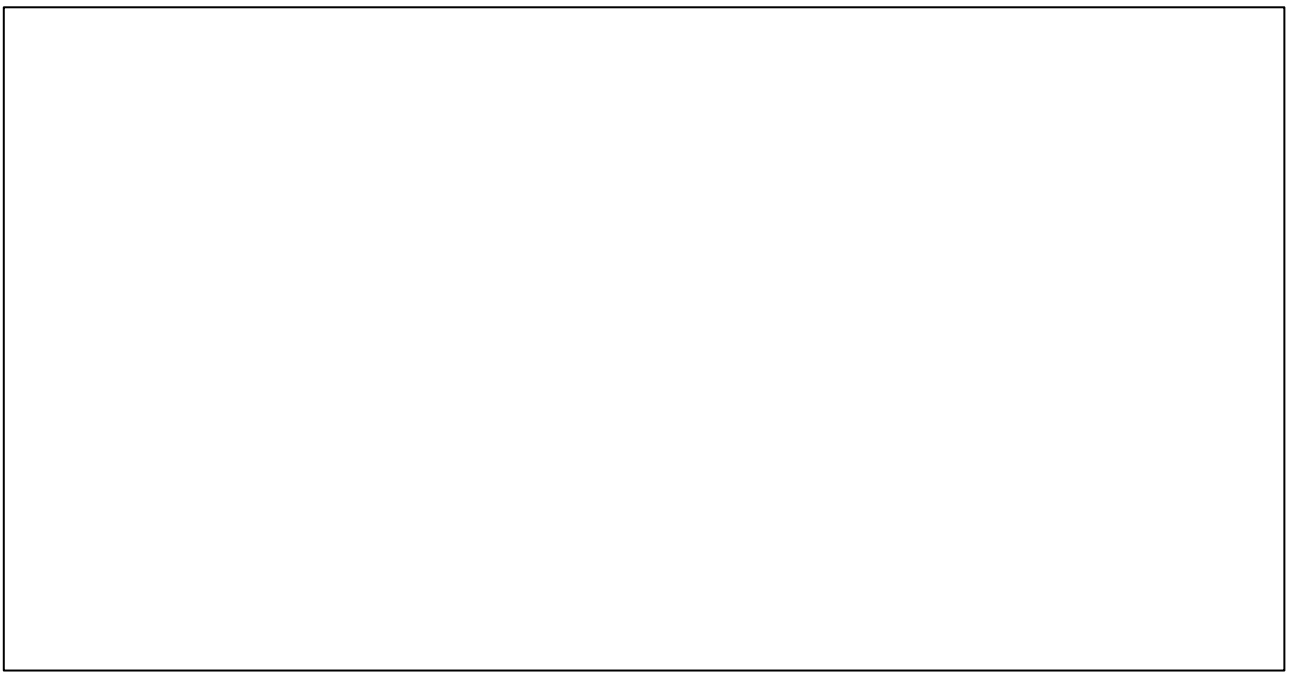
Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2024
Capital social	1 724 033			1 020 848	2 744 881
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	418 422 601	(10 517 834)		487 542 711	895 447 478
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	(10 517 834)	10 517 834		15 797 998	15 797 998
Subventions d'investissement	16 031 701			9 976 517	26 008 218
Provisions réglementées					
TOTAL	**425 660 501**			**514 338 075**	**939 998 575**

Date de l'assemblée générale
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 425 660 501
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 425 660 501
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 514 338 075

SAS VERKOR

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en **euros**	**France**	**Export**	**Total**
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	1 441 914		1 441 914
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	20 176 184	5 620 000	25 796 184
TOTAL	**21 618 099**	**5 620 000**	**27 238 099**



SAS VERKOR

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en **euros**	31/12/2024	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		(25 701 207)		**(25 701 207)**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		41 499 206		**41 499 206**
RESULTAT COMPTABLE		**15 797 998**		**15 797 998**

(1) après retraitements fiscaux.

SAS VERKOR

Produits et Charges exceptionnels
au 31/12/2024

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
67120000 - Pénalités et amendes	15 746	
67502000 - Val.comptables él. actif cédés	110 957	
67520000 - Vnc actifs cédés - immo corpor	1 136 942	
67881000 - Autres charges inventaire	(4 340)	
67885100 - Gain inventaire		
67885150 - Autres charges inventaire		
77502000 - Compte d'attente - sortie d'immobilisations		1 136 942
77700000 - Quote-part des subventions vir		41 620 037
77830000 - Other Income		1 532
77881000 - Produits exceptionnels Inventaire		
Totalisation	**1 259 305**	**42 758 510**

SAS VERKOR

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en **euros**								
	31/12/2024	**31/12/2023**	**%**	**%**	**31/12/2024**	**31/12/2023**	**%**	**%**
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	314 000	90 000	*95,59*	*62,94*				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	14 500	53 000	*4,41*	*37,06*				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**328 500**	**143 000**	*100,00*	*100,00*				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**328 500**	**143 000**	*100,00*	*100,00*				

SAS VERKOR

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros**	31/12/2024	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS GIGA VERKOR IMMO		56 355 037	100,00	(28 492 699)
2. Participations (10 à 50 %)				
SAS PM GRENOBLE		(972 936)	30,00	(2 733 324)
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

SAS VERKOR

Effectif moyen

		31/12/2024	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		494
	Professions intermédiaires		
	Employés		347
	Ouvriers		
	TOTAL		**841**

Verkor

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 1 200 000
348 461 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Verkor

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Verkor,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Verkor relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principe de continuité » de l'annexe des comptes annuels qui présente les éléments sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Frais de R&D » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des coûts de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif desdits coûts, vérifié leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi :

- nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels ;

- nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Lyon, le 19 juin 2025

Les Commissaires aux Comptes

BM&A	ERNST & YOUNG et Autres
	Lionel DENJEAN Digitally signed by Lionel DENJEAN DN: cn=Lionel DENJEAN, o=EY Associes, ou=0002 817723687, email=lionel.denjean@fr.ey.com Date: 2025.06.19 21:18:29 +02'00'
Pierre-Emmanuel Passelègue	Lionel Denjean

SAS VERKOR

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**	31/12/2024 Brut	31/12/2024 Amort. et Dépréc.	31/12/2024 Net	31/12/2023 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	4 253	4 253		
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires	1 899 531	894 298	1 005 233	1 840 282
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	9 822 314		9 822 314	12 640 617
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	37 283 014	3 881 534	33 401 480	33 305 965
Installations techniques,mat. et outillage indus.	64 368 049	8 978 683	55 389 366	7 557 186
Autres immobilisations corporelles	1 490 758	830 923	659 835	746 688
Immobilisations en cours	30 440 565		30 440 565	51 879 700
Avances et acomptes	2 412 154		2 412 154	978 694
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	60 197 144		60 197 144	60 196 144
Créances rattachées à des participations	654 415 389		654 415 389	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	872 580		872 580	878 820
TOTAL (II)	**863 205 751**	**14 589 691**	**848 616 060**	**170 024 096**
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	3 013 585		3 013 585	1 977 364
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	4 980 773	4 581 003	399 770	26 007
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	11 979 890		11 979 890	1 037 182
Autres créances	190 972 949		190 972 949	93 734 062
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	64 046 789		64 046 789	128 335 970
DISPONIBILITES	71 650 885		71 650 885	225 882 718
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	857 224		857 224	2 307 415
TOTAL (III)	**347 502 095**	**4 581 003**	**342 921 092**	**453 300 719**
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)	2 495		2 495	2 940
TOTAL ACTIF (I à VI)	**1 210 710 341**	**19 170 694**	**1 191 539 646**	**623 327 756**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an 35 000
(3) dont créances à plus d'un an

SAS VERKOR

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 744 881	1 724 033
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	895 447 478	418 422 601
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**15 797 998**	**(10 517 834)**
	Subventions d'investissement	26 008 218	16 031 701
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**939 998 575**	**425 660 501**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	1 312 130	171 250
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**1 312 130**	**171 250**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 083 403	1 325 761
	Emprunts et dettes financières divers (3)	50 277 307	6 572 277
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 270 229	11 275 516
	Dettes fiscales et sociales	180 415 584	171 226 599
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 900 419
	Autres dettes	3 047 960	3 192 785
	Produits constatés d'avance (1)	4 134 451	
	Total des dettes	**250 228 934**	**197 493 356**
	Ecarts de conversion passif	7	2 649
	TOTAL PASSIF	**1 191 539 646**	**623 327 756**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	15 797 998,29	(10 517 834,22)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	83 372 996	29 990 952
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	74 503	
(3)	Dont emprunts participatifs	361 938	45 077

SAS VERKOR

Compte de Résultat

		31/12/2024		31/12/2023	
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	1 441 914	5,29	283 085	5,50
	Production vendue (Services et Travaux)	25 796 184	94,71	4 864 381	94,50
	Montant net du chiffre d'affaires	**27 238 099**	**100,00**	**5 147 466**	**100,00**
	Production stockée	4 710 273	17,29	282 500	5,49
	Production immobilisée	19 362 260	71,09	18 868 582	366,56
	Subventions d'exploitation	73 500	0,27	43 129	0,84
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	14 742	0,05	4 742 660	92,14
	Autres produits	6 458	0,02	301	0,01
	Total des produits d'exploitation	**51 405 332**	**188,73**	**29 084 638**	**565,03**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	(36 543)	-0,13	(48 466)	-0,94
	Variation de stock	(51 762)	-0,19	(194)	
	Achats de matières et autres approvisionnements	11 737 829	43,09	6 224 283	120,92
	Variation de stock	(1 051 017)	-3,86	(2 713 576)	-52,72
	Autres achats et charges externes	28 824 984	105,83	20 359 543	395,53
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 038 510	3,81	596 771	11,59
	Salaires et traitements	35 621 351	130,78	19 129 435	371,63
	Charges sociales du personnel	14 233 759	52,26	7 565 807	146,98
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	15 687 412	57,59	6 513 560	126,54
	Autres charges	82 602	0,30	85 241	1,66
	Total des charges d'exploitation	**106 087 126**	**389,48**	**57 712 402**	**N/S**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(54 681 795)**	**-200,75**	**(28 627 764)**	**-556,15**
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	21 032 664	77,22	2 032 043	39,48
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	9 080 199	33,34	2 360 071	45,85
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change	166 863	0,61	153 352	2,98
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	**30 279 726**	**111,17**	**4 545 466**	**88,30**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	1 219 107	4,48	10 984 496	213,40
	Différences négatives de change	80 031	0,29	193 805	3,77
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	**1 299 139**	**4,77**	**11 178 301**	**217,16**
	RESULTAT FINANCIER	**28 980 587**	**106,40**	**(6 632 835)**	**-128,86**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(25 701 207)**	**-94,36**	**(35 260 599)**	**-685,01**
	Total des produits exceptionnels	**42 758 510**	**156,98**	**62 488 981**	**N/S**
	Total des charges exceptionnelles	**1 259 305**	**4,62**	**37 857 986**	**735,47**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**41 499 206**	**152,36**	**24 630 995**	**478,51**
	PARTICIPATION DES SALARIES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES			(111 770)	-2,17
	TOTAL DES PRODUITS	**124 443 568**	**456,87**	**96 119 085**	**N/S**
	TOTAL DES CHARGES	**108 645 569**	**398,87**	**106 636 919**	**N/S**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**15 797 998**	**58,00**	**(10 517 834)**	**-204,33**

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice Verkor SAS, *la « Société »*, a accéléré les opérations du Verkor Innovation Center (« VIC »), un bâtiment de plus de 15.000m², comprenant un centre de recherche et développement (« R&D ») ainsi qu'une ligne pilote de production de cellules. Cette ligne pilote a été intégralement mise à la disposition de la production pour Renault avec la production de A, B et C Samples.

La Société a également, au cours de l'exercice, procédé à la création de REKOVR, filiale au capital de 1.000€ détenue à 100% par Verkor SAS et dont la vocation est de porter les activités de recyclages et de tests destructifs des cellules de batteries sur un site attenant à la Gigafactory.

Parallèlement, la Société (via sa filiale Giga Verkor Immo) a poursuivi les travaux de construction de sa future Gigafactory sur un terrain de 70 hectares situé entre les communes de Bourbourg et Craywick (59).

Ceci a été possible grâce à la conclusion de deux opérations de financement : la levée de fonds de « Série C » réalisée à l'été 2023, pour laquelle des tranches de l'augmentation de capital ont été libérées courant 2024 pour un montant de 493 m€ et la souscription de dette pour la filiale GIGA VERKOR IMMO d'un montant de 1,4 milliards d'euros.

Les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur le montant de la prime d'émission, soit 4 617k€ pour l'exercice 2024.

En complément de ces financements, la sécurisation d'une subvention d'un montant de 659 m€ participera à financer le programme VEYMONT dont l'objet est le développement de procédés industriels innovants, en ligne avec les standards de l'industrie 5.0, en laboratoire et ligne pilote à Grenoble ainsi que la mise en place d'une première ligne de production à très grande échelle de cellules de batteries sur le site de Dunkerque. Au titre de cette subvention, 40 446 K€ ont été constatés en résultat exceptionel au titre de l'exercice 2024.

S'agissant des immobilisations, la ligne pilote a atteint le niveau de performance et de production qui justifie le début d'amortissement au 1er juillet 2024. Par conséquence, tous les éléments d'actifs de cette ligne sont amortis à partir du 1er juillet 2024. Les coûts de ramp-up et d'amélioration supportés postérieurement à cette date de mise en service mais antérieurement à la signature de la SAT de l'équipement concerné sont immobilisés et amortis à compter du premier jour du mois suivant leur immobilisation. Les coûts supportés après la Site Acceptance Test sont constatés en charge, sauf s'il est démontré qu'ils répondent au critère comptable pour être immobilisés. Le montant des immobilisations lié à la mise à l'actif de la ligne pilote pour l'année 2024 s'élève à 52 m€.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

S'agissant des subventions d'investissement, comptabilisées conformément aux règles et méthodes comptables définies dans le paragraphe suivant, la liste des subventions impactant l'exercice 2024 se décompose comme suit :

Nom du programme	Nature de la subvention	Taux de subvention	Montant de la subvention totale (en k€)	QP (en k€) reconnu au Résultat Exercice 2024	Montant perçu au 31.12.2024 (k€)
BATMASS	100% subvention	70%	1 201	170	755
BIMS&DROPS	75 % subvention 25 % avance remboursable	45%	3 802	164	951
BATTWIN	100% subvention	100%	388	102	168
GIGABAT	100% subvention	60%	473	151	229
MATICS	60 % subvention 40 % avance remboursable	24%	451	44	
HD SEPACK	70 % subvention 30 % avance remboursable	15%	972	47	
INERRANT	100% subvention	100%	324	13	243
REVITALISE	100% subvention	100%	429	64	239
SCRAPCO2MET	60 % subvention 40 % avance remboursable	43%	451	42	68
Ecole de la Batterie	100% subvention	70%	1 463	194	658
ELECTROMOB	100% subvention	70%	500	22	200
c-décidé	100% subvention	45%	89	0,3	40
VEYMONT	100% subvention	70%	659 375	40 446	165 694
AID 4SME	100% subvention	70%			170
H2020	100% subvention	50%	4 500	159	
Total			**674 417**	**41 620**	**169 413**

S'agissant plus particulièrement de la subvention « Veymont », il convient de rappeler que, par un contrat en date du 4 décembre 2023 (le « Contrat d'Aide »), l'Etat, par l'intermédiaire de Bpifrance, a octroyé une aide financière pour un montant maximum de 569.374.654 € à la Société. Le Contrat d'Aide a été complété par une subvention de 30 m€ octroyée par la Communauté Urbaine de Dunkerque et par une autre subvention d'un montant de 60 m€ octroyée par la Région Hauts de France portant le total de l'aide financière à 659.374.654 €.

Le Programme est conduit conjointement par Verkor SAS et par Giga Verkor Immo « filiale agrée », de sorte que le droit à subvention revenant exclusivement à Verkor est estimé sur la durée du programme à 197.243.742 € contre 462.130.913 € revenant à Giga Verkor Immo. Le montant encaissé est considéré comme une avance et donc une dette jusqu'à horizon 2026.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Le contrat d'aide « Veymont » prévoit une étape intermédiaire appelée Etape Clé 1 (« EC1 ») qui couvre les dépenses éligibles du 30 janvier 2022 au 30 juin 2024. Les dépenses présentées doivent répondre à la définition de dépenses réelles et acquittées au 30 juin 2024. Un Etat Récapitulatif des Dépenses Acquittées d'un montant de 106.8 m€ a été soumis en septembre 2024 à Bpifrance. Le montant afférent tirage de la subvention, soit 57 m€ a été encaissé postérieurement à la clôture en avril 2025.

Le Contrat d'Aide relatif à la subvention « Veymont » prévoit un mécanisme de restitution de l'excédent de l'aide à l'Etat à compter du 30 juin 2027 et jusqu'au 31 décembre 2031 dans le cas où la valeur actuelle nette des flux de trésorerie nets générés par le programme objet de l'aide serait supérieur à la valeur actuelle nette de la subvention nette d'impôts reçue par la Société.

Afin de calculer le montant de la restitution, cet excédent, s'il est positif, est multiplié par un ratio de répartition, égal à la valeur la plus basse entre :

- le taux de 60,00% ; et

- le rapport entre le versement réel net de l'aide totale depuis la date de prise en compte des dépenses du 30 janvier 2022 jusqu'à l'année considérée et les dépenses éligibles réelles totales du programme contrôlé depuis la date de prise en compte des dépenses jusqu'à l'année considérée.

Ainsi au 31 décembre 2024, il n'a été constaté aucun risque de reversement quant à cette clause contractuelle.

La Société a conclu avec sa filiale Giga Verkor Immo plusieurs conventions significatives :

- une « convention de mise à disposition d'une aide » visant à la répartition de la subvention dont il est fait référence au paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice »
- une convention d'intégration fiscale avec effet au 1er janvier 2024 au titre de laquelle la Société, en sa qualité de tête de groupe, sera redevable de l'impôt dû au titre du groupe fiscal constitué des deux sociétés.

Evénements postérieurs à la clôture

Convention de successeurs :

La Société a conclu avec sa filiale Giga Verkor Immo une convention de successeur avec effet au 1er janvier 2025. Au titre de cette Convention, 260 salariés de la Société sont transférés au 1er janvier 2025 à Giga Verkor Immo. Ce transfert réalisé aux conditions de l'article L.1224-1 du code du travail, cela implique qu'ils conservent leur ancienneté et les avantages. La provision pour droits à congés payés au 31 décembre 2024, soit 551 k€ est refacturée par Giga Verkor Immo à la Société en 2025.

L'opération porte également sur la cession d'éléments d'actifs (PC, téléphones, logiciels) qui sont listées dans la Convention. Le montant de l'actif net transféré est de 138,883.55 €, soumis à droits d'enregistrements.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Rachat d'actions :

Au cours du mois de mars 2025, la Société a procédé à une opération de rachat d'actions des bénéficiaires d'instruments d'actionnariat salarié sur le fondement de l'article L225-208 du code de commerce. Le montant du rachat s'élève à 5.7m€.. Les 13 134 actions rachetées (soit 0.48% du capital) ont vocation à être conservées par la Société jusqu'à réattribution aux salariés, ou être annulées si cela n'a pas été fait dans les 12 mois.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Principe de continuité

Les comptes clos au 31 décembre 2024 ont été arrêtés dans le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe est appropriée au regard des prévisions de trésorerie pour les 12 prochains mois notamment grâce à l'obtention et l'encaissement de subventions. Le management de la société est confiant quant à l'obtention de ces financements. .

Immobilisations incorporelles

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimitée tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénales.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,

- soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,

- soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- frais d'établissement : 3 ans
- logiciel : 3 ans
- R&D immobilisée : 5 ans

Frais de R&D

De part la nature de l'activité de la société et compte tenu de son caractère innovant, une partie significative des charges de la société correspond à la définition des frais de développement énoncée ci-dessous.

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan si et seulement si toutes les conditions définies ci-après sont remplies :

- le produit ou processus est clairement défini et les coûts qui sont liés sont mesurés de façon fiable et identifiés séparément,

- la faisabilité technique du produit est démontrée,

- le produit ou processus a de sérieuses chances d'être commercialisé ou utilisé en interne,

- les actifs seront générateurs d'avantages économiques futurs,

- les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 5 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 5 ans
- Bâtiments, gros œuvres : 25 ans
- Bâtiments, IGT (chauffage, climatisation, ascenseur, électricité, câblage, transmission-communication, plomberie) : 15 ans
- Bâtiments, agencement : 7 ans
- R&D machines, équipements : 5 ans
- Machines et équipements : de 5 à 10 ans
- Outillages : 5 ans
- Installations, agencements divers : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 5 ans

Immobilisations en cours

S'agissant plus particulièrement des immobilisations en cours, au 31 décembre 2024, le montant s'élève à 40.2 m€, pour l'essentiel composé de machines, équipements industriels du VIC et des frais de R&D et se répartissant comme suit :

- 9.8 m€ d'immobilisations incorporelles
- 30.4 m€ d'immobilisations corporelles.

S'agissant des frais de développement, et conformément aux règles et méthodes comptables, pour l'exercice 2024, un montant de 19.4 m€ a été constaté en immobilisations en cours.

Les frais de développement sont composés des frais de R&D de la Cellule *(Pouch)*, des frais liés à la mise en service de la ligne pilote, des frais liés aux investissements nécessaires à l'adaptation du bâtiment et des outils de production à l'activité.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Pour l'exercice 2024, un montant de 6.8 m€ concernant les frais liés à la mise en service de la ligne pilote, sont mis à l'actif en même temps que cette dernière, soit au 1er juillet 2024.

Immobilisations financières

Les titres de participation, sont évalués au prix pour lequel ils sont acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Une réévaluation est effectuée chaque année. Lorsque la valeur d'utilité des titres est significativement et durablement inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de critères objectifs, d'éléments prévisionnels ou de tout autre élément représentatif de la valeur réelle des titres détenus.

L'évaluation des titres de participation est réalisée annuellement, et dans le cas où le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une dépréciation est constituée pour la différence.

En cas de dépréciation, les titres sont dépréciés en priorité puis les créances.

Les créances rattachées à des participations et les autres immobilisations financières sont appréciées à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations éventuelles.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Stocks

Les stocks de matières ou de pièces détachées, sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré : cette méthode calcule un coût moyen pondéré des articles en stock après chaque entrée. Le coût moyen est obtenu en divisant le coût total des articles en stock par le nombre total d'articles.

Les stocks de produits finis sont, quant à eux, valorisés selon la méthode du coût standard.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Une dépréciation ramène la valeur des stocks de produits finis à sa valeur nette de réalisation (prix de vente). Au 31.12.2024, le montant de la provision sur stocks de produits finis s'élèvent à 4.5 m€.

Valorisation des créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties et comptabilisées en Euros au cours du jour de la devise. A la clôture de chaque exercice, ces créances et dettes sont convertis en Euros selon le cours de clôture de la devise.

Les écarts défavorables constatés (diminution de la valeur des créances clients ou augmentation de la valeur des dettes fournisseurs) donnent lieu à la comptabilisation de provisions pour risques et charges.

Valeurs mobilières de placement

A la date d'arrêté des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à leur valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins-values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans faire de provision.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes. La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux…) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

fiable.

Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité,…).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation : 3.34 %

Taux de croissance des salaires : 3% constant pour les cadres - 3% constant pour les non cadres

Taux de charges sociales : 44%

Age de départ à la retraite : 63 ans pour les non cadres et 65 ans pour les cadres

Hypothèses de turn over :

Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	
Moins de 30 ans	85%
30 à 40 ans	90%
40 à 50 ans	97%
50 à 60 ans	100%
Plus de 60 ans	100%

Emprunts et dettes financières

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants. Les frais d'émission des emprunts sont étalés sur la durée de l'emprunt.

La société bénéficie également d'un emprunt de Bpifrance d'un montant de 1 m€ depuis 2021.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service. Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances.

Le chiffre d'affaires relatif au projet de développement de cellules est reconnu au fur et à mesure de l'avancement du projet soit (i) linérairement pour la quote part relative à la gestion du projet, et (ii) à l'avancement sur la base des coûts engagés par rapport au budget total prévu pour les lots de développement technique du projet.

Subventions d'investissement

La société VERKOR a bénéficié de subventions d'équipement qui ont été imputées, conformément à la position EC 2023-27 du 4 juillet 2024 de la CNCC, en résultat exceptionnel au prorata des charges éligibles constatées au cours de l'exercice et sans attendre la survenance éventuelle de la condition résolutoire.

De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat exceptionnel au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Les subventions prévoient des mécanismes de reversement tenant compte de conditions ultérieures dont la probabilité de survenance n'est pas démontrée. Ainsi la société VERKOR n'a pas constitué de provision au titre d'un éventuel reversement, les critères comptables de constitution d'une telle provision n'étant pas réunis.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Intégration fiscale

La société VERKOR a conclu, le 05 avril 2024, une convention d'intégration fiscale avec la société GIGA VERKOR IMMO (la “Convention”).

La société mère a opté avec effet au 1er janvier 2024 pour le régime d'intégration fiscale tel que définit aux articles 223 et suivants du Code Général des Impôts.

La Convention a pour objet principal de définir l'assiette pour la contribution à l'impôt du groupe, en prenant en compte les caractéristiques liées au financement de projet (le « Financement ») mis en place au bénéfice de Giga Verkor Immo en qualité de « Filiale » et tel que régi par la documentation de financement (cette documentation comprenant notamment (i) le Common Terms Agreement relating to the financing of the Dunkerque Battery Gigafactory Project (le « CTA », tel que défini à l'article 1 de la Convention), (ii) l'Intercreditor Agreement (tel que défini à l'article 1 de la Convention), (iii) l'Equity Support Agreement (tel que défini à l'article 1 de la Convention) (ensemble la « Documentation de Financement »).

Pour le besoin du service du Financement, les résultats de la Filiale utilisés comme assiette pour le calcul de cette contribution n'ont pas pris en compte l'ensemble des règles fiscales qui seraient applicables à la Filiale, si la Filiale n'avait pas été membre du Groupe Fiscal Verkor (les règles fiscales qui seraient applicables à la Filiale si celle-ci n'avait pas été membre du Groupe Fiscal Verkor étant les « Règles de Base »).

Ces divergences avec les Règles de Base sont les « Spécificités » auxquelles il est fait référence à l'Article 2.2 de la Convention et ont pour objectif d'améliorer les cash flow disponibles pour le service du Financement. Par ailleurs, la prise en compte de ces Spécificités dans le modèle financier préparé par la Société et la Filiale (le « Modèle Financier ») a permis un dimensionnement plus grand du Financement que celui qui aurait été permis en application des Règles de Base. Par la Convention, les parties prennent acte du fait que les Spécificités sont bien prises en considération pendant la durée du Financement pour la détermination de la contribution due par la Filiale à l'impôt du groupe, afin que les cash flows de la Filiale prennent ainsi en compte une contribution déterminée selon ces Spécificités (et donc conformément aux principes prévus dans le Modèle Financier) et non selon les Règles de Base (étant précisé qu'une

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

contribution déterminée selon les Règles de Bases augmenterait la contribution due par la Filiale à la Société et réduirait les cash flow disponibles pour le service du Financement). Les mêmes considérations s'appliqueront, le cas échéant, à l'occasion de la détermination de l'indemnisation devant être payée par la Société à la Filiale en cas de sortie de la Filiale ou de cessation du Groupe Fiscal Verkor.

A cet égard, il est rappelé que la Filiale a pris l'engagement auprès des prêteurs dans le cadre de l'article 19.6.8 du CTA (i) de rester membre du Groupe Fiscal Verkor et (ii) de ne pas modifier la Convention. Au titre de la Convention, la Société et la Filiale s'engagent à respecter ces obligations.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt recherche (CIR) correspond à l'exercice doit être porté au crédit du compte 699400.

Au titre de l'exercice 2024, aucun Crédit d'Impôt Recherche n'a été demandé.

Suivi des déficits

Au 31 décembre 2024, les déficits fiscaux propres à la Société s'élèvent à 28 838 642 € après imputationde 6 115 534 € sur l'exercice 2024.

Au titre du groupe fiscal constitué par la Société (tête de groupe) et sa filiale Giga Verkor Immo, les déficits s'élèvent à 18.374 m€ au 31 décembre 2024.

Instruments dilutifs en circulation

Les instruments potentiellement dilutifs au 31 décembre 2024 au sein de VERKOR sont :

- 58 684 BSPCE attribués par le Directoire (37 280 en février 2021 et 21 404 en avril 2021). Toutefois, suite aux départs de certains salariés, 11.734 BSCPE ont été annulés, ce qui porte le nombre de BSPCE encore en circulation à 46.950,

- 18 240 Stock-options attribués par le directoire (9 700 en mai 2022 et 7 440 en octobre 2022),

- 122 573 actions gratuites attribuées par le directoire (8 333 en 2022, 114 240 en 2024)

Toutefois, suite aux départs de certains salariés, 5 421 actions gratuites ont été annulées, ce qui porte le nombre d'actions gratuites en circulation à 117 152,

- 18.000 BSA Warrant 2 de Renault

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les Actions Gratuites seront livrées aux Bénéficiaires à l'issue de la Période d'Acquisition Légale (5 ans).

La Date d'Acquisition est fixée au 30 décembre 2027 :

- Bénéficiaires des actions gratuites attribuées :

- salariés de la Société ou d'une Société du Groupe

- mandataires sociaux de la Société ou d'une Société du Groupe

- Conditions d'acquisition

Les Actions Gratuites ne pourront être livrées qu'aux Bénéficiaires ayant exercé de manière continue et sans interruption une activité de salarié ou de mandataire social au sein de la Société ou d'une Société du Groupe durant toute la Période d'Acquisition Légale.

Si un Bénéficiaire cesse d'être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une Société du Groupe, ou si l'employeur d'un Bénéficiaire perd sa qualité de Société du Groupe avant la Date d'Acquisition, la condition de présence sera alors réputée non satisfaite et les Actions Gratuites Non Acquises ne seront pas transférées au Bénéficiaire concerné.

Compte tenu de leur caractère confidentiel, certaines informations relatives au plan, comme le prix d'exercice des instruments, ne sont pas présentées.

Il convient de préciser que la contribution patronale sur les attributions d'actions gratuites sera due par la Société au moment de l'acquisition définitive des actions par les salariés. Cette contribution est calculée sur la valeur réelle des actions à la date de leur acquisition. Les charges liées à la contribution patronale sont comptabilisées en autre provision pour risques et charges et feront l'objet d'un étalement sur la Période d'Acquisition Légale (5 ans). Cette provision s'élève, pour l'exercice, à 1 m€.

Mécanisme relutif lié au actions de préférence temporaires ADP
Le capital de la Société est composé de 1.818.993 Actions de Préférence Temporaires (« ADP »), réparties en 1.607.680 ADP C1 et 211.313 ADP C2. Ces actions de préférence sont dites temporaires car, à la réalisation d'un Evènement de Conversion (qui se réalisera à la première des deux dates suivantes : (a) le 30 juin 2026 et (b) la date à laquelle la première clôture du tour de financement de série D aura été réalisée), les actions précitées seront converties en actions ordinaires (à l'instar des autres actions composants le capital social de la Société).

Or, la conversion de ces actions de préférence en actions ordinaires suivra une formule de calcul prenant en compte un ratio en pourcents entre (i) la valorisation post-investissement ajustée de la série C et (ii) la valorisation post-investissement de référence de la série C. L'intégration de ce ratio, dont le calcul ne pourra être fait qu'à la réalisation d'un Evènement de Conversion, pourra mener à ce que le ratio de conversion des ADP en actions ordinaires ne correspond pas à du un pour un.

Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

Flux concernant les entreprises liées

Compte de Résultat Verkor SAS - Flux Intercompanie	
708*	10,187
761*	18,412
775*	1,137
6611*	-1,101
Total Flux Compte de Resultat	**28,635**

Bilan Verkor SAS - Flux Intercompanie	
411*	10,998
455 Subvention	-49,915
455 Management Fees	36,552
267*	654,415
Total Flux Bilanciel	**652,051**

Notes sur les Comptes Annuels

Etat exprimé en **euros**

Produits et charges financiers

Le résultat financier s'élève au 31.12.2024 à 28 980 5874 € et se décompose comme suit :

Charges Financières		Produits Financiers	
Intérêts Emprunts	- €	Revenus CAT et Comptes Bancaires	7 693 425,00 €
Charges Intérêts	118 147,00 €	Autres produits financiers	4 007 433,00 €
Charges Intérêts Filiales	1 100 961,00 €	Produits Intérêts	18 412 005,00 €
Perte de change	80 031,00 €	Gain de change	166 863,00 €
	1 299 139,00 €		**30 279 726,00 €**

SAS VERKOR

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	4 253					4 253
Autres	14 742 015		793 284	3 462 744	350 711	11 721 845
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**14 746 268**		**793 284**	**3 462 744**	**350 711**	**11 726 098**
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre	34 499 094		6 717 963		3 934 043	37 283 014
sur sol d'autrui						
instal. agenct aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	8 989 721		21 153 975	(34 224 353)		64 368 049
Instal., agencement, aménagement divers	52 579					52 579
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	1 105 669		214 571	(117 938)		1 438 179
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	51 879 700		10 226 643	30 879 547	786 231	30 440 565
Avances et acomptes	978 694		2 412 154		978 694	2 412 154
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**97 505 458**		**40 725 306**	**(3 462 744)**	**5 698 968**	**135 994 540**
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	60 196 144		654 416 389			714 612 533
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	878 820		40 053		46 292	872 580
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**61 074 964**		**654 456 442**		**46 292**	**715 485 113**
TOTAL	**173 326 690**		**695 975 033**		**6 095 971**	**863 205 751**

SAS VERKOR

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	4 253			4 253
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	261 116	633 182		894 298
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**265 369**	**633 182**		**898 551**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	1 193 130	2 688 405		3 881 534
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 432 535	7 546 149		8 978 683
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	411 560	419 363		830 923
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**3 037 224**	**10 653 916**		**13 691 140**
	TOTAL	**3 302 593**	**11 287 098**		**14 589 691**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

SAS VERKOR

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	654 415 389		654 415 389
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	872 580		872 580
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	11 979 890	11 979 890	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	21 283	21 283	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 274 431	8 274 431	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	139 728 914	139 728 914	
	Groupe et associés (2)	42 213 417	42 213 417	
	Débiteurs divers	734 903	734 903	
	Charges constatées d'avances	857 224	857 224	
	TOTAL DES CREANCES	**859 098 032**	**203 810 063**	**655 287 969**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	74 503	74 503		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 008 900	208 900	800 000	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	361 938		361 938	
	Fournisseurs et comptes rattachés	11 270 229	11 270 229		
	Personnel et comptes rattachés	3 615 936	3 615 936		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 593 512	3 593 512		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 483 336	4 483 336		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	168 722 800	3 028 800	165 694 000	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	49 915 370	49 915 370		
	Autres dettes	3 047 960	3 047 960		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	4 134 451	4 134 451		
	TOTAL DES DETTES	**250 228 934**	**83 372 996**	**166 855 938**	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)

SAS VERKOR

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	1 724 033,00	1,0000	1 724 033,00
	Emises pendant l'exercice	1 020 848,00	1,0000	1 020 848,00
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**2 744 881,00**	**1,0000**	**2 744 880,99**

Répartition du capital :

- 322.500 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 euro chacune ;
- 165.247 actions ordinaires labellisées Actions A, d'une valeur nominale de 1 euro chacune ;
- 377.194 actions ordinaires labellisées Actions B, d'une valeur nominale de 1 euro chacune;
- 1 589 680 actions de préférence de catégorie C-1, d'une valeur nominale de 1 euro chacune;
- 211 313 actions de préférence de catégorie C-2, d'une valeur nominale de 1 euro chacune
- 78.947 actions ordinaires labellisées Actions C-2Bis, d'une valeur nominale de 1 euro chacune;

.

SAS VERKOR

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	24 370	75 827		100 196
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	146 880	1 065 054		1 211 934
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**171 250**	**1 140 880**		**1 312 130**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	256 493	4 324 510		4 581 003
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**256 493**	**4 324 510**		**4 581 003**
	TOTAL GENERAL	**427 743**	**5 465 391**		**5 893 133**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		4 400 337		
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Provision AGA passée en charges de personnel pour 1M€

SAS VERKOR

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		**141 425 258**
Autres créances clients		**183 069**
Clients - factures à établir	*183 069*	
Autres créances		**141 242 190**
Etat - sub à recev	*1 025 752*	
Etat subv a recevoir	*138 625 022*	
Etat - autres charges à payer	*2 776*	
Etat - produits à recevoir	*75 365*	
Associés - intérêts courus	*111 304*	
Charges à payer	*1 000*	
Bpop1-interets courus à recevoir	*1 400 971*	

SAS VERKOR

Charges à payer

Etat exprimé en **euros** | **31/12/2024**

Total des Charges à payer		**7 559 209**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**83 403**
Int.courus s/emp.aup.etablt.cr	*8 900*	
Bpop1-interets courus à payer	*74 503*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**2 610 383**
Entrée marchandises - facture/achats (correction)	*1 846 420*	
Entrée de marchandises - facture/achats	*763 963*	
Dettes fiscales et sociales		**4 865 423**
Prov. - cp	*2 613 674*	
Prov. - repos	*482 509*	
Personnel - autres charges à p	*487 000*	
Prov. - cs cp	*1 019 665*	
Prov. - cs repos	*195 112*	
Charges sociales - charges à p	*17 107*	
Ijss	*10 770*	
Taxe apprentissage	*31 656*	
Formation continue	*7 931*	

SAS VERKOR

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	31/12/2024	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		857 224	4 134 451
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		**857 224**	**4 134 451**

SAS VERKOR

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties		18 000 000	800 000
		18 000 000	**800 000**
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Cf. état Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimilés		706 316	
		706 316	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		**18 706 316**	**800 000**
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

SAS VERKOR

Détail - Engagements en pensions, retraite et assimilés

Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimilés	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Dette Actuarielle	706 316	
Totalisation	**706 316**	

SAS VERKOR

Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
NANTISSEMENT CAT SG	8 000 000	
GARANTIE FONDS NATIONAL DE GARANTIE 80%		800 000
ACTE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE SG	10 000 000	
Totalisation	**18 000 000**	**800 000**

SAS VERKOR

Variations des Capitaux Propres

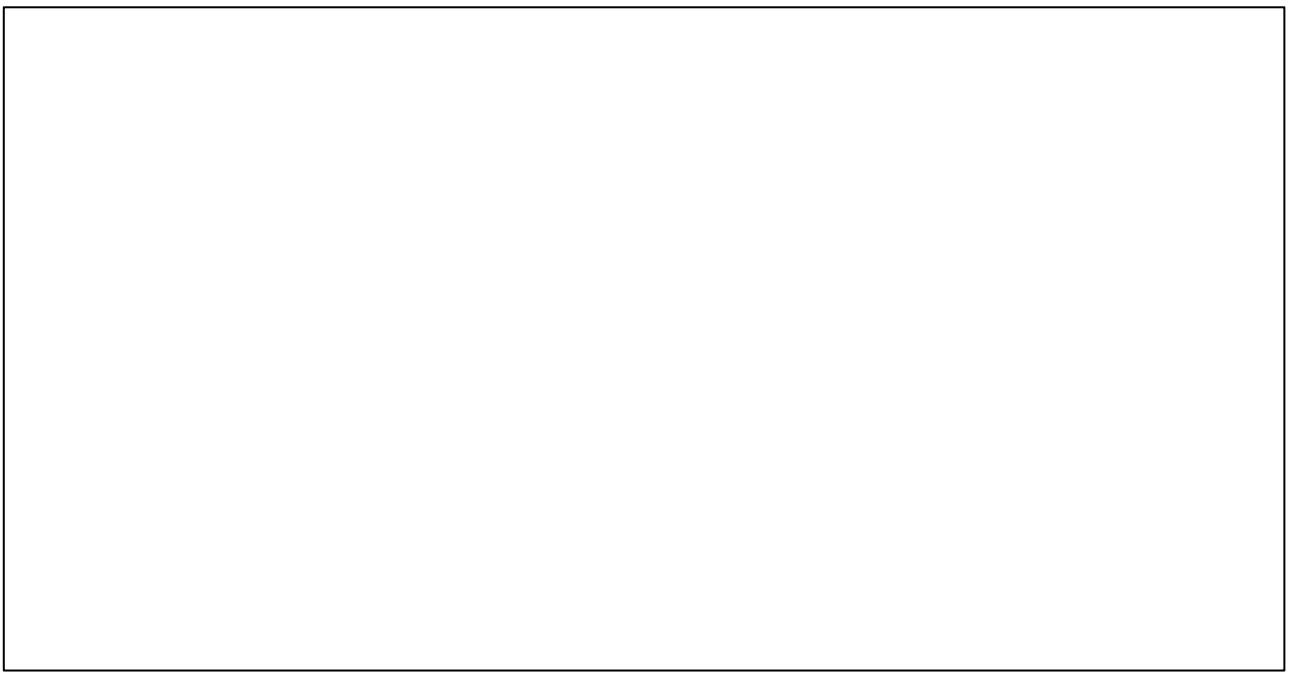
Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2024
Capital social	1 724 033			1 020 848	2 744 881
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	418 422 601	(10 517 834)		487 542 711	895 447 478
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	(10 517 834)	10 517 834		15 797 998	15 797 998
Subventions d'investissement	16 031 701			9 976 517	26 008 218
Provisions réglementées					
TOTAL	**425 660 501**			**514 338 075**	**939 998 575**

Date de l'assemblée générale
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 425 660 501
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 425 660 501
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 514 338 075

SAS VERKOR

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en **euros**	**France**	**Export**	**Total**
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	1 441 914		1 441 914
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	20 176 184	5 620 000	25 796 184
TOTAL	**21 618 099**	**5 620 000**	**27 238 099**



SAS VERKOR

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en **euros**	31/12/2024	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		(25 701 207)		**(25 701 207)**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		41 499 206		**41 499 206**
RESULTAT COMPTABLE		**15 797 998**		**15 797 998**

(1) après retraitements fiscaux.

SAS VERKOR

Produits et Charges exceptionnels
au 31/12/2024

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
67120000 - Pénalités et amendes	15 746	
67502000 - Val.comptables él. actif cédés	110 957	
67520000 - Vnc actifs cédés - immo corpor	1 136 942	
67881000 - Autres charges inventaire	(4 340)	
67885100 - Gain inventaire		
67885150 - Autres charges inventaire		
77502000 - Compte d'attente - sortie d'immobilisations		1 136 942
77700000 - Quote-part des subventions vir		41 620 037
77830000 - Other Income		1 532
77881000 - Produits exceptionnels Inventaire		
Totalisation	**1 259 305**	**42 758 510**

SAS VERKOR

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en **euros**								
	31/12/2024	**31/12/2023**	**%**	**%**	**31/12/2024**	**31/12/2023**	**%**	**%**
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	314 000	90 000	*95,59*	*62,94*				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	14 500	53 000	*4,41*	*37,06*				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**328 500**	**143 000**	*100,00*	*100,00*				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**328 500**	**143 000**	*100,00*	*100,00*				

SAS VERKOR

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros**	31/12/2024	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS GIGA VERKOR IMMO		56 355 037	100,00	(28 492 699)
2. Participations (10 à 50 %)				
SAS PM GRENOBLE		(972 936)	30,00	(2 733 324)
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

SAS VERKOR

Effectif moyen

		31/12/2024	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		494
	Professions intermédiaires		
	Employés		347
	Ouvriers		
	TOTAL		**841**

VERKOR
Société par actions simplifiée au capital de 2.755.908 euros
siège social : 2-4 rue Charles Berthier - 38000 Grenoble
888 047 792 RCS Grenoble

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION ECRITE DES ASSOCIES

DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin janvier, à quinze heures

Monsieur Benoit LEMAIGNAN, président de la Société (le « **Président** »), déclare :

(i) Avoir procédé, conformément aux stipulations de l'article 17.3.2. des statuts de la Société, à la consultation écrite des Associés au sujet des résolutions suivantes :

- […] ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;
- […] ; et
- Pouvoirs pour formalités légales.

(ii) Avoir adressé et/ou mis à disposition à tous les Associés les documents suivants :

- le texte des résolutions ;
- le Rapport du Président sur les comptes de la Société ;
- le Rapport du Président sur les comptes consolidés ;
- le Rapport du Président sur les conventions réglementées ;
- le Rapport spécial du Président sur les attributions gratuites d'actions ;
- le Rapport spécial du Président sur les options de souscription d'actions :
- le Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Société ;
- le Rapport des commissaires sur les comptes consolidés ;

- le Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- un bulletin de vote par correspondance.

(iii) Avoir invité les Associés à lui retourner leur bulletin de vote par courriel ou par lettre simple au plus tard le 30 juin 2025 à 12h00, heure de Paris,

(iv) Avoir reçu les bulletins de vote des Associés suivants :

- M. Benoit LEMAIGNAN,
- M. Philippe CHAIN,
- M. Gilles MOREAU,
- M. Sylvain PAINEAU,
- M. Christophe MILLE,
- M. Olivier DUFOUR
- la société Col Vert,
- la société GROUPE IDEC INVEST,
- la société KIC InnoEnergy S.E. ;
- la société KIC InnoEnergy Assets BV ;
- la société Schneider Electric Foundries LLC
- la société Capgemini SE ;
- la société Ampère SAS ;
- la société Arkema France ;
- la société FCPI Fonds de Modernisation Ecologique des Transports ;
- la société Tokai COBEX Savoie SAS ;
- la société EQT Ventures II Investments SARL ;
- la société Sibanye Battery Metals Pty Ltd ;
- la société OP Mobility ;
- la société Fonds SPI 1 - Société de Projets Industriels 1 ;
- la société Horizon Stockage 1 ;
- la société Giga Dynamo Holdings;
- la société Nordic Bear SCSp ;
- la société Fonds SPI 2 - Société de Projets Industriels 2 ;
- la société Meridiam Sustainable Infrastructure Europe IV SLP ;
- la société Meridiam Sustainable Infrastructure Europe IV Parallel SLP ;
- la société MSIE IV Co-Investment Fund I SLP.

représentant 2.423.102 actions des 2.755.908 actions composant le capital social de la Société.

(v) que conformément aux stipulations de l'article 17.3.2. des statuts de la Société, les bulletins de vote de chaque Associé sont conservés au siège social.

(vi) Que du dépouillement des bulletins de vote reçus au siège social de la Société dans les délais impartis il résulte que les votes suivants ont été émis sur résolutions proposés :

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024

Les Associés,

décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se traduisant par un résultat net comptable de 15.797.998 €, de la façon suivante :

Origine:

- Résultat excédentaire de l'exercice : 15.797.998 € ;

Affectation:

- Dotation à la réserve légale : 274.488 €. En conséquence de cette affectation, le compte de « Réserve Légale » présente un solde de 274.488 € ;
- Affectation au compte de report à nouveau : 15.523.510 €. En conséquence de cette affectation, le compte « Report à nouveau » présente un solde de 15.523.510 €.

Les Associés **prennent acte** qu'en conséquence de cette affectation, le compte « Report à nouveau » présente un solde de 15.523.510 €.

Les Associés **prennent acte** qu'à ce jour, il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, a été définitivement et régulièrement adoptée, 2.423.102 actions ayant voté pour, 0 actions ayant voté contre, 332.806 actions s'étant abstenues.

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités légales

Les Associés,

décident de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

Cette résolution, a été définitivement et régulièrement adoptée, 2.423.102 actions ayant voté pour, 0 actions ayant voté contre, 332.806 actions s'étant abstenues.

*****

De tout ce que dessus, il a été dressé par le Président, le présent procès-verbal qu'il a, après lecture, signé électroniquement et certifié valable.

Benoit Lemaignan

Certified by yousign

Le Président

VERKOR
Société par actions simplifiée au capital de 2.755.908 euros
siège social : 2-4 rue Charles Berthier - 38000 Grenoble
888 047 792 RCS Grenoble

(la « **Société** »)

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

BILAN

Benoit Lemaignan

Certified by yousign

Benoit LEMAIGNAN
Président

SAS VERKOR

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**	31/12/2024 Brut	31/12/2024 Amort. et Dépréc.	31/12/2024 Net	31/12/2023 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	4 253	4 253		
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires	1 899 531	894 298	1 005 233	1 840 282
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	9 822 314		9 822 314	12 640 617
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	37 283 014	3 881 534	33 401 480	33 305 965
Installations techniques,mat. et outillage indus.	64 368 049	8 978 683	55 389 366	7 557 186
Autres immobilisations corporelles	1 490 758	830 923	659 835	746 688
Immobilisations en cours	30 440 565		30 440 565	51 879 700
Avances et acomptes	2 412 154		2 412 154	978 694
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	60 197 144		60 197 144	60 196 144
Créances rattachées à des participations	654 415 389		654 415 389	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	872 580		872 580	878 820
TOTAL (II)	**863 205 751**	**14 589 691**	**848 616 060**	**170 024 096**
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	3 013 585		3 013 585	1 977 364
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	4 980 773	4 581 003	399 770	26 007
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	11 979 890		11 979 890	1 037 182
Autres créances	190 972 949		190 972 949	93 734 062
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	64 046 789		64 046 789	128 335 970
DISPONIBILITES	71 650 885		71 650 885	225 882 718
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	857 224		857 224	2 307 415
TOTAL (III)	**347 502 095**	**4 581 003**	**342 921 092**	**453 300 719**
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)	2 495		2 495	2 940
TOTAL ACTIF (I à VI)	**1 210 710 341**	**19 170 694**	**1 191 539 646**	**623 327 756**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an 35 000
(3) dont créances à plus d'un an

SAS VERKOR

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 744 881	1 724 033
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	895 447 478	418 422 601
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**15 797 998**	**(10 517 834)**
	Subventions d'investissement	26 008 218	16 031 701
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**939 998 575**	**425 660 501**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	1 312 130	171 250
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**1 312 130**	**171 250**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 083 403	1 325 761
	Emprunts et dettes financières divers (3)	50 277 307	6 572 277
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 270 229	11 275 516
	Dettes fiscales et sociales	180 415 584	171 226 599
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 900 419
	Autres dettes	3 047 960	3 192 785
	Produits constatés d'avance (1)	4 134 451	
	Total des dettes	**250 228 934**	**197 493 356**
	Ecarts de conversion passif	7	2 649
	TOTAL PASSIF	**1 191 539 646**	**623 327 756**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	15 797 998,29	(10 517 834,22)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	83 372 996	29 990 952
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	74 503	
(3)	Dont emprunts participatifs	361 938	45 077

VERKOR
Société par actions simplifiée au capital de 2.755.908 euros
siège social : 2-4 rue Charles Berthier - 38000 Grenoble
888 047 792 RCS Grenoble

(la « **Société** »)

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

COMPTE DE RESULTAT

Benoit Lemaignan

Certified by yousign

Benoit LEMAIGNAN
Président

SAS VERKOR

Compte de Résultat

		31/12/2024		31/12/2023	
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	1 441 914	5,29	283 085	5,50
	Production vendue (Services et Travaux)	25 796 184	94,71	4 864 381	94,50
	Montant net du chiffre d'affaires	**27 238 099**	**100,00**	**5 147 466**	**100,00**
	Production stockée	4 710 273	17,29	282 500	5,49
	Production immobilisée	19 362 260	71,09	18 868 582	366,56
	Subventions d'exploitation	73 500	0,27	43 129	0,84
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	14 742	0,05	4 742 660	92,14
	Autres produits	6 458	0,02	301	0,01
	Total des produits d'exploitation	**51 405 332**	**188,73**	**29 084 638**	**565,03**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	(36 543)	-0,13	(48 466)	-0,94
	Variation de stock	(51 762)	-0,19	(194)	
	Achats de matières et autres approvisionnements	11 737 829	43,09	6 224 283	120,92
	Variation de stock	(1 051 017)	-3,86	(2 713 576)	-52,72
	Autres achats et charges externes	28 824 984	105,83	20 359 543	395,53
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 038 510	3,81	596 771	11,59
	Salaires et traitements	35 621 351	130,78	19 129 435	371,63
	Charges sociales du personnel	14 233 759	52,26	7 565 807	146,98
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	15 687 412	57,59	6 513 560	126,54
	Autres charges	82 602	0,30	85 241	1,66
	Total des charges d'exploitation	**106 087 126**	**389,48**	**57 712 402**	**N/S**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(54 681 795)**	**-200,75**	**(28 627 764)**	**-556,15**
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	21 032 664	77,22	2 032 043	39,48
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	9 080 199	33,34	2 360 071	45,85
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change	166 863	0,61	153 352	2,98
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	**30 279 726**	**111,17**	**4 545 466**	**88,30**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	1 219 107	4,48	10 984 496	213,40
	Différences négatives de change	80 031	0,29	193 805	3,77
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	**1 299 139**	**4,77**	**11 178 301**	**217,16**
	RESULTAT FINANCIER	**28 980 587**	**106,40**	**(6 632 835)**	**-128,86**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(25 701 207)**	**-94,36**	**(35 260 599)**	**-685,01**
	Total des produits exceptionnels	**42 758 510**	**156,98**	**62 488 981**	**N/S**
	Total des charges exceptionnelles	**1 259 305**	**4,62**	**37 857 986**	**735,47**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**41 499 206**	**152,36**	**24 630 995**	**478,51**
	PARTICIPATION DES SALARIES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES			(111 770)	-2,17
	TOTAL DES PRODUITS	**124 443 568**	**456,87**	**96 119 085**	**N/S**
	TOTAL DES CHARGES	**108 645 569**	**398,87**	**106 636 919**	**N/S**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**15 797 998**	**58,00**	**(10 517 834)**	**-204,33**